

Affaire suivie par :
Nathalie DUFRENOY
Tel : 02 38 77 31 37

Destinataires

MONSIEUR LE PRESIDENT - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRETAINE - PRÉSIDENT
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE SOUGY - MAIRE DE SOUGY

Prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine, sur l'unité de gestion de :

AEP SOUGY

Prélèvement	00152609	Commune	SOUGY
Unité de gestion	0137 AEP SOUGY	Prélevé le :	vendredi 29 juillet 2022 à 12h11
Installation	UDI 000543 SOUGY	par :	CARSO-AEA
Point de surveillance	P 0000000509 BOURG	Type visite :	D1
Localisation exacte	évier cuisine communauté de communes Beauce Loirétaine	Motif:	CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE

Mesures de terrain

	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
			inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	22,9	°C				25,00
Chlore libre	0,69	mg(Cl2)/L				
Chlore total	0,69	mg(Cl2)/L				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : D1D2M Code SISE de l'analyse : 00166514 Référence laboratoire : LSE2207-69086

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0					
Coloration	<5	mg(Pt)/L				15,00
Couleur (qualitatif)	0					
Odeur (qualitatif)	0					
Saveur (qualitatif)	0					
Turbidité néphélométrique NFU	0,10	NFU				2,00

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	3	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	3	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)			0	
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)			0	

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,74	unité pH			6,50	9,00
----	------	----------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	614	µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----	-------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L				0,10
Nitrites (en NO2)	<0,02	mg/L			0,50	

FER ET MANGANESE

Fer total	<10	µg/L				200,00
Manganèse total	<10	µg/L				50,00

OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.

Arsenic	4	µg/L			10,00	
Cadmium	<1	µg/L			5,00	
Chrome total	<5	µg/L			50,00	
Cuivre	0,025	mg/L			2,00	1,00
Nickel	<5	µg/L			20,00	
Plomb	<2	µg/L			10,00	
Antimoine	<1	µg/L			5,00	

COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS

Chlorure de vinyl monomère	0,01	µg/L			0,50	
----------------------------	------	------	--	--	------	--

HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU

Benzo(a)pyrène *	<0,0001	µg/L			0,01	
Benzo(b)fluoranthène	<0,0005	µg/L			0,10	
Benzo(g,h,i)pérylène	<0,00050	µg/L			0,10	
Benzo(k)fluoranthène	<0,0005	µg/L			0,10	
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	<0,0005	µg/L			0,10	
Fluoranthène *	<0,001	µg/L				
Hydrocarbures polycycliques aromatiques (4 substances)	<0,0005	µg/L			0,10	

DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES

DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES

Acrylamide	<0,10	µg/L		0,10		
Epichlorohydrine	<0,05	µg/L		0,10		

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type de l'analyse : THM

Code SISE de l'analyse : 00166515

Référence laboratoire : LSE2207-69081

SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION

Bromoforme	5,00	µg/L		100,00		
Chloroforme	3,6	µg/L		100,00		
Chlorodibromométhane	10	µg/L		100,00		
Dichloromonobromométhane	6,00	µg/L		100,00		
Trihalométhanes (4 substances)	24,60	µg/L		100,00		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00152609)

Signé à Orléans le 19 septembre 2022

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. La teneur en chlorure de vinyle ne vaut que pour le point d'utilisation où elle a été mesurée. La présence de cette molécule est directement liée à la présence de canalisation en polychlorure de vinyle posée avant 1980, cette valeur n'est pas représentative de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution. Les teneurs en plomb, cuivre et nickel ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été respectivement mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution (circulaire DGS/SD7A n°45 du 5 février 2004).

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Centre-Val de Loire

La référente Eaux potable et de loisirs


Sahondra RAMANANTSOA